

Le 29 avril 2021

À l'attention de :

Simon Girard, Professeur
département des sciences fondamentales, UQAC

Titre : Copaq : initiative de science participative en recherche sur les populations

Projet : 2021-292

Objet : Approbation éthique de votre projet de recherche

Bonjour,

Votre projet de recherche a fait l'objet d'une évaluation en matière d'éthique de la recherche avec des êtres humains par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec à Chicoutimi (CER-UQAC). Un certificat d'approbation éthique qui atteste de la conformité de votre projet de recherche à la [Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains](#) de l'UQAC est émis en date du 29 avril 2021.

Prenez note que ce certificat est valide jusqu'au **29 avril 2022**.

Les Formulaire d'information et de consentement (FIC) ont été validés et officialisés. Ces documents ont été déposés dans votre projet (voir les documents précédés d'un carré mauve dans la section «Fichiers»). Ces nouvelles versions sont celles autorisées par le CER et devront être utilisées pour votre projet.

Selon la [Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains](#), il est de la responsabilité des chercheurs d'assurer que leurs projets de recherche conservent une approbation éthique pour toute la durée des travaux de recherche et d'informer le CER de la fin de ceux-ci. Vous devrez donc obtenir le renouvellement de votre approbation éthique avant l'expiration de ce certificat. Un rapport non remis entraînera la fermeture du dossier éthique dans les 30 jours qui suivent et une mention y sera ajoutée. Ainsi, la poursuite de la **cueillette de données** auprès des participants, sans certification éthique valide, ou le fait d'**apporter une modification significative** (à la population ciblée, au formulaire de consentement, au protocole d'expérimentation, à la méthode de collecte ou de traitement des données, etc.) **ou affectant le niveau de risque du projet** sans approbation du CER-UQAC représentent des situations relevant de la [Politique relative à la conduite responsable en recherche et en création](#). De plus, vous devez signaler tout incident grave dès qu'il survient ainsi que les modifications apportées à votre projet.

Puisque votre demande d'approbation indique l'obtention d'un financement, le Décanat de la recherche et de la création est mis en copie conforme afin de l'informer de l'obtention de votre certification éthique.

En vous souhaitant le meilleur des succès dans la réalisation de votre recherche, veuillez recevoir nos salutations distinguées.

Le CER-UQAC

CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

La présente atteste que le projet de recherche décrit ci-dessous a fait l'objet d'une évaluation en matière d'éthique de la recherche avec des êtres humains et qu'il satisfait aux exigences de la politique de l'UQAC en cette matière. De plus, à la lumière de l'évaluation faite, le projet rencontre les critères d'une recherche à risque minimal.

Projet # : 2021-292

Titre du projet de recherche : Copaq : initiative de science participative en recherche sur les populations

Chercheur principal à l'UQAC

Simon Girard, Professeur,
département des sciences fondamentales, UQAC

Cochercheur(s)

En provenance de l'UQAC: Hélène Vézina
En provenance de l'externe: Simon Gravel; Ma'n Zawati; Yann Joly

Financement : FRQSC / FRQNT / FRQS

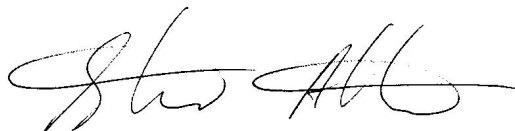
Date d'approbation du projet : 29 avril 2021

Date d'entrée en vigueur du certificat : 29 avril 2021

Date d'échéance du certificat : 29 avril 2022

N.B. Un rappel automatique vous sera envoyé par courriel quelques semaines avant l'échéance de votre certificat afin de remplir le formulaire F7 - Renouvellement annuel.

-
- Si votre projet se termine avant la date du prochain renouvellement, veuillez remplir le formulaire **F9 - Fin de projet**.
 - Si des modifications sont apportées à votre projet avant l'échéance du certificat, veuillez remplir le formulaire **F8 - Modification de projet**.
 - Tout nouveau membre de votre équipe de recherche devra être déclaré au CER-UQAC lors de votre prochaine demande de renouvellement ou lors de la fin de votre projet si le renouvellement n'est pas requis. ATTENTION: Vous devez faire signer une déclaration d'honneur aux personnes ayant accès aux participants (ou à des données nominatives sur les participants) et la conserver dans vos dossiers de recherche.



Stéphane Allaire